



Membre d'honneur
le Dalai-Lama

Paris, le 20 juin 2011

Monsieur Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Monsieur le Ministre,

Après votre réponse manuscrite, votre entretien téléphonique avec Mme Brigitte Bardot puis vos déclarations dans les médias, nous pensons que la pratique barbare de la corrida serait très vite retirée de l'inventaire du patrimoine immatériel de la France où elle n'a pas sa place.

C'est une évidence, un fait, non seulement **la corrida espagnole ne fait pas partie de la culture française mais elle est interdite sur 90 % du territoire** et condamnée à 30 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement comme tous les actes de cruauté exercés sur les animaux.

Les quelques endroits de non droit où cette pratique est encore tolérée ne reflètent pas le patrimoine culturel de notre pays mais la honte d'une réminiscence des jeux du cirque. La corrida relève, dans le code Pénal, d'un acte de cruauté... Dès lors, il est indispensable de sanctionner cette pratique sur l'ensemble du territoire et faire de la France un pays civilisé qui ne glorifie pas la torture animale.

Votre décision, qui est une aberration, une insulte à nos valeurs, a déjà de graves répercussions. Ainsi, lorsque TF1 fait l'apologie de la corrida dans son journal et que nous rappelons à la chaîne qu'il s'agit d'un acte cruel interdit sur notre territoire (l'exception ne constitue pas la règle, ne l'oublions pas !), la rédaction répond désormais : « *Le journal de 13 heures de Jean-Pierre Pernaut s'est toujours intéressé aux manifestations culturelles de notre pays et la tauromachie est classée au patrimoine immatériel de la France* »... Dont acte !

La banalisation de la cruauté passe aussi par son extension dans de nouvelles villes comme à Mimizan où le cercle taurin organisera, cet été, la première corrida de son histoire ! Votre scandaleuse inscription légitime désormais la propagation de la barbarie sur notre territoire, ce n'est pas acceptable et cela doit être condamné, à Mimizan comme partout ailleurs.

Monsieur le Ministre, vous devez réagir et ne plus vous faire manipuler par le lobby taurin, placer Philippe Bélaval à la tête de la Direction Générale des Patrimoines, en charge de l'inscription de la corrida au Patrimoine Culturel Immatériel, est une manœuvre politique forte. Vous le savez, ce Conseiller d'Etat, aficionado militant, est aussi membre fondateur et administrateur de l'Observatoire National des Cultures Taurines chargé de promouvoir la corrida en France... ceci explique cela.

Un autre point doit être dénoncé, celui des écoles taurines subventionnées par les fonds publics qui se multiplient et initient des enfants à la cruauté, en tuant toute leur empathie naturelle... Que peut-on attendre d'un enseignement basé sur la torture animale pour satisfaire la perversité de quelques-uns ?

Monsieur le Ministre, cette inscription est une insulte à notre patrimoine, une insulte à la France et à sa culture, une insulte à l'humain qui ne peut jouir et se réjouir de la souffrance d'un être sensible.

Vous n'avez pas le droit de sacrifier notre culture simplement pour flatter quelques amis taurins, c'est indigne de votre poste et de vos responsabilités. Nos sympathisants sont nombreux à attendre votre réponse dont ils sauront se rappeler le moment venu.

Les Français sont très majoritairement hostiles à la corrida, ne les trahissez pas. Dans l'attente de vous lire ou peut-être même de vous rencontrer, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de toute notre considération.

Christophe Marie
Directeur Bureau Protection Animale

FONDATION BRIGITTE BARDOT

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

ffb@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr